



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du mardi 16 octobre 2018

I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Etaient présents : M. DESANGLOIS – Mme MEZRAR – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – Mme BAULT – M. GRAVIGNY – M. BUTTARD – Mme LOISEAU – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DEFROMERIE – M. BULARD – M. BIGOT – Mme SEMIEM – Mme LEPRON – M. GONZALES – Mme BARRIERE – M. BAULT – M. CERNEA

Absents ayant donné pouvoir :

Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY
M. ANSERMET à M. DEFROMERIE
Mme QUOD-MAUGER à Mme BAULT
Mme BENASSI à Mme LEPRON
Mme LEMONNIER HAQUET à Mme DESANGLOIS
M. DIATTA à M. LEGUILLON
Mme VANDEL à M. BIGOT
M. GRISEL à M. DESANGLOIS

Absente : Mme XAVIER

II. Contrôle du quorum

III. Contrôle des délégations de vote

- ✓ Mme MARQUIS *donne pouvoir* à M. GRAVIGNY
- ✓ M. ANSERMET *donne pouvoir* à M. DEFROMERIE
- ✓ Mme QUOD-MAUGER *donne pouvoir* à Mme BAULT
- ✓ Mme BENASSI *donne pouvoir* à Mme LEPRON
- ✓ Mme LEMONNIER HAQUET *donne pouvoir* à Mme DESANGLOIS

- ✓ M. DIATTA *donne pouvoir* à M. LEGUILLON
- ✓ Mme VANDEL *donne pouvoir* à M. BIGOT
- ✓ M. GRISEL *donne pouvoir* à M. DESANGLOIS

Présents : 19

Pouvoirs : 8

Absent : 1

Votants : 27

IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. M BULARD est désigné pour remplir cette fonction.

Commande publique 1.1 Marchés publics 1.1.3 Services

- 2018-10-98 : Convention de participation pour le risque « prévoyance »

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser la commune à se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque « prévoyance » qui sera engagée en 2019 par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.

Article 2 : D'autoriser la commune à donner mandat au Centre de gestion de la Seine-Maritime pour la mise en œuvre d'une convention de participation.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de prendre acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires

- 2018-10-99 : Décision modificative n°2

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter l'ajustement du budget 2018 de la Commune selon le tableau annexé à la présente délibération.

Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires 7.1.5 Autorisations de programmes et autorisations d'engagement ainsi que tous les actes liés à ces documents

- 2018-10-100 : Mandat spécial pour le salon des Maires

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser que les frais de transport et de repas réellement engagés par les membres de cette délégation soient remboursés à chacun des participants.

Finances locales 7 .5 subventions 7.5.2 attributions

- 2018-10-101 : Mise en place de la Bourse BAFA : soutien à l'engagement volontaire

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Mme Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'arrêter les principes et les modalités de mise en œuvre de ce dispositif d'aide et de soutien à l'engagement volontaire dans le cadre de formation BAFA

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à sa mise en œuvre,

Article 3 : d'autoriser l'encaissement des sommes dues par chaque participant au dispositif BAFA, selon les modalités énoncées ci-dessus.

Urbanisme 2.1 Document d'urbanisme 2.1.5 autres PLUI

- 2018-10-102 : Création d'un périmètre délimité des abords du Puits du Château inscrit aux Monuments Historiques et suppression de la protection du rayon de 500 mètres

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'économie, des commerces et de la proximité, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De réduire le périmètre de protection du Puits classé au monument historique par la création d'un périmètre délimité des abords uniquement à la parcelle support du Puits et du château.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Urbanisme 2.1 Document d'urbanisme 2.1.5 Autres PADD

- 2018-10-103 : Débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable modifié et complété, pièce constitutive du PLUI de la Métropole Rouen Normandie

Le **conseil municipal** prend acte de la tenue du débat sur le PADD du PLUI de la Métropole Rouen Normandie, compte-tenu des échanges et afin de tenir compte de l'évolution de l'objectif de modération de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers pour l'habitat tel que présenté dans le document annexé

Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations

- 2018-10-104 : Cession des parcelles ZA 594 ZA 596 et ZA 598 appartenant à la Ville au profit de la SCI GCF OKIS (Groupe CELAME France) ou toute autre acquéreur qui s'y substituerait.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'économie, des commerces et de la proximité décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'annuler la délibération n°2018-06-69 en date du 28 juin 2018 et de la remplacer par la présente délibération.

Finances Locales 7.5 subventions 7.5.2 attributions

• 2018-10-105 : Subventions aux associations

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Mme Marie Claire LOISEAU, conseillère municipale déléguée à la vie associative décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'attribuer le montant de cette subvention.

Article 2 : d'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette subvention

Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture

• 2018-10-106 : Règlement Salon de la photographie et des arts numériques

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, Adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'approuver le règlement du Salon de la Photographie et des Arts Numériques

Informations

Pour Octobre Rose, à noter nos différentes actions :

- Eclairage de la façade de la Mairie et de l'ECPT en rose
- Décorations à la RA. M Thibert
- Participants des résidents à la confection de coussins
- Marche des roses le 21/10

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19H40

Le Maire



Patrice DESANGLOIS